



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

15 juin 2021

Plan climat Valais

Premier jalon posé avec le bilan des émissions de gaz à effet de serre

Le canton du Valais dispose désormais d'un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre, à la fois pour l'administration cantonale et pour l'ensemble du territoire valaisan. Cet état des lieux montre que le niveau d'émissions du canton du Valais est dans la moyenne nationale et nécessite, comme dans les autres cantons, d'être réduit de façon importante. Ce bilan constitue la première étape de l'élaboration du plan climat. Celle-ci va se poursuivre avec le développement de mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de mesures d'adaptation au changement climatique. A travers cette démarche, le Conseil d'Etat entend mettre le canton sur la voie de la neutralité carbone. C'est d'autant plus important que le Valais et les autres cantons de montagne sont particulièrement touchés par le changement climatique.

Pilotée par la délégation du Conseil d'Etat à l'énergie et à la durabilité, l'élaboration d'un plan climat pour le canton du Valais est l'une des mesures phares décidées par le Conseil d'Etat dans le cadre de son Agenda 2030. Son but est de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que de prévenir et diminuer l'impact des changements climatiques qui ne pourront pas être évités. L'objectif du Conseil d'Etat est de viser la neutralité carbone, à savoir zéro émission directe nette.

C'est d'autant plus nécessaire que le Valais, en tant que canton de montagne, est particulièrement touché par le réchauffement climatique. La hausse des températures accélère non seulement le recul des glaciers, mais entraîne également une augmentation des risques naturels (inondations, glissements de terrain, laves torrentielles, etc.). Avec la neutralité carbone, le Conseil d'Etat veut également contribuer à la neutralité carbone globale et aux objectifs nationaux de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

Première étape de l'élaboration du plan climat, un bilan des émissions de gaz à effet de serre fondé sur les données de l'année 2019 a été réalisé par un bureau d'experts.

Bilan carbone de l'ensemble du canton

Le bilan carbone de l'ensemble du canton comprend l'administration cantonale, les particuliers et les entreprises. Il inclut à la fois les émissions directes produites sur le territoire cantonal et les émissions indirectes causées par les activités du canton à l'extérieur de celui-ci.

Les émissions directes représentent 48% et atteignent 2.6 millions de tonnes de CO₂eq par an ou 7.7 tonnes CO₂eq par an et par habitant. Les émissions indirectes atteignent 8.4 tonnes CO₂eq par an et par habitant.

Les émissions totales atteignent plus de 5.5 millions de tonnes de CO₂eq par an, soit 16.2 tonnes par habitant. En excluant les émissions liées à la grande industrie (combustibles, électricité, incinération des déchets spéciaux et procédés industriels), les émissions totales par habitant descendent à moins de 12 tonnes par habitant et par année.



Les principales sources d'émissions sont liées à la consommation d'énergie (combustibles (21%), carburants (16%) et électricité (7%)) avec plus de 44% des émissions, la consommation de divers biens par la population valaisanne (38%), les procédés industriels (10%), les déchets et eaux usées (10%) et l'agriculture (5%).

Bilan carbone de l'administration cantonale

Le Conseil d'Etat a tenu à dresser un inventaire spécifique des émissions de gaz à effet de serre de l'administration cantonale, afin de souligner son devoir d'exemplarité.

Les émissions totales de l'administration cantonale (y compris la police cantonale, l'enseignement et les écoles supérieures, le pouvoir judiciaire et le Parlement) atteignent près de 55'000 tonnes de CO₂eq. Les principales sources d'émissions (plus de 55%) sont liées aux biens de capital, soit à la construction de bâtiments et d'infrastructures routières ainsi qu'aux nouvelles acquisitions de véhicules. Cela comprend notamment l'importation des matériaux nécessaires à la construction de l'autoroute A9. Les déplacements professionnels sont responsables quant à eux de plus de 15% des émissions totales de l'administration cantonale, et enfin les déplacements pendulaires de près de 13%.

Les émissions liées au chauffage et à la consommation d'électricité sont incertaines en raison de données manquantes ou non-confirmées. A ce stade, elles ne représentent que 10% des émissions. Un processus d'amélioration des données disponibles pour l'entier des bâtiments de l'Etat est en cours.

Poursuite des travaux du plan climat dans une approche participative

Avec cette analyse, l'Etat du Valais dispose d'une description détaillée de la situation actuelle, qui montre l'ampleur des émissions du canton et la nécessité de les réduire, tout en identifiant les efforts à consentir dans chaque domaine. Cet état des lieux sert de base à l'élaboration du plan climat, qui se poursuit avec la mise en place d'un plan de mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre inventoriées dans le bilan carbone. L'adaptation au changement climatique et la lutte pour en atténuer les impacts inévitables constitue une autre priorité du plan climat, également en cours de développement, sur la base du scénario climatique de la Confédération. Il s'agit dans un premier temps d'identifier les risques et opportunités liés au changement climatique, dans un canton fortement concerné par les dangers naturels, puis de définir les mesures à prendre. Des ateliers participatifs, auxquels seront conviés des acteurs de la société civile, seront organisés pour proposer au Conseil d'Etat les plans de mesures. Le plan climat pourra ainsi être finalisé en début d'année 2022.

Personnes de contact

Roberto Schmidt, chef du Département des finances et de l'énergie, président de la délégation à l'énergie et à la durabilité, 027 606 23 05

Gérald Dayer, président de la direction stratégique en charge de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, 027 606 75 05

Christel Dischinger, cheffe de projet Fondation pour le développement durable des régions de montagne, 027 607 10 88